

FAVORISER LA COORDINATION ET LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS

Objectifs stratégiques :

- ▶ Améliorer l'accès à l'information et aux services
- ▶ Développer des synergies sur le territoire, encourager le dialogue entre les acteurs
- ▶ Favoriser la coordination des actions et acteurs du territoire

Description des opérations éligibles :

◆ Actions de communication et d'information mutualisées

Des initiatives inédites de mutualisation et de mise en réseau de l'information sur les thèmes des services, du tourisme-patrimoine, de l'environnement, de l'économie... (ex : personnes ressources, guichet unique, salons...).

◆ Actions de sensibilisation à l'environnement

Il s'agira d'accompagner les collectivités et les acteurs privés dans la mise en place d'actions de sensibilisation en lien avec la préservation et la protection de l'environnement (ex : sensibilisation aux changements de pratiques auprès des vignerons, transfert d'expériences des collectivités sur l'éco-pastoralisme...).

◆ Appui aux formes inédites de citoyenneté et de prévention

Toute action d'information et de sensibilisation permettant l'intégration et la mobilisation des habitants aux enjeux de société sera encouragée (ex : rencontre entre habitants et agents techniques sur l'entretien communal...). Des initiatives innovantes de prévention santé pourront notamment être soutenues en lien avec le Contrat local de santé du Pays (ex : théâtre éducatif et préventif,...).

◆ Soutien à la structuration de l'accueil touristique

Leader soutiendra les projets visant à améliorer la qualité de l'accueil touristique, les relais de diffusion innovants, le développement d'une ingénierie touristique mutualisée... (ex : formation auprès des prestataires, sensibilisation des habitants à l'économie touristique, ambassadeurs du patrimoine, signalétique commune...).

Objectifs opérationnels :

- ▶ Développer les actions d'information, de sensibilisation et de prévention
- ▶ Impliquer les citoyens dans les actions du territoire
- ▶ Soutenir la mutualisation des actions et la mise en réseau des acteurs

Bénéficiaires :

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), établissements publics dont les chambres consulaires, associations loi 1901, entreprises.

Dépenses éligibles :

Etudes, communication, formation, animation, frais salariaux, indemnités de stage, frais de mission, frais de logistique, matériels et petits équipements.

Intervention du FEADER :

Taux de cofinancement du FEADER : 80%
Taux maximum d'aide publique :
- 100 % pour un maître d'ouvrage public
- 80% pour un maître d'ouvrage privé
Plancher d'aide publique par projet : 6 250 €
Plafond d'aide publique par projet
d'investissement matériel : 125 000 €
Enveloppe FEADER : 96 000 €

Effets attendus :

Une meilleure lisibilité des offres et des acteurs
Le développement des partenariats locaux
Une implication des citoyens dans les actions locales
Une prise de conscience collective de l'impact de nos activités sur l'environnement

Programme Leader 2014-2020 du Pays Loire Touraine

Affirmer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie pour et avec les habitants

OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs stratégiques :

- ▶ Développer une mobilité durable et solidaire
- ▶ Améliorer l'articulation entre les différents modes de transport

Objectifs opérationnels :

- ▶ Faciliter le déplacement des personnes moins mobiles vers les équipements et les services
- ▶ Développer l'intermodalité et les modes doux autour des gares et des zones d'affluence
- ▶ Améliorer l'accès physique aux liaisons douces et développer les connexions entre elles

Description des opérations éligibles :

◆ Réflexion sur la mobilité et les transports de proximité sur le territoire du Pays

Il s'agira de réaliser une étude afin d'analyser les enjeux et les besoins de l'offre en mobilité sur l'ensemble du Pays.

◆ Expérimentations de nouveaux modes de déplacement durable

Il s'agira de soutenir les initiatives innovantes du territoire pour améliorer la mobilité de la population, notamment des jeunes et personnes âgées (ex : minibus électrique dédié aux transports des personnes âgées vers les zones de commerces, covoiturage pour les jeunes, pédibus, cheminement utilitaire...).

◆ Soutien aux projets de rabattement depuis et vers les gares

Leader pourra soutenir les actions issues des études de rabattement vers les gares engagées par certaines collectivités du Pays ainsi que les réflexions à conduire sur le reste du territoire (ex : aménagement de parking sécurisé pour les vélos, cheminement doux sécurisé, signalétique...).

◆ Création de points d'accès et de connexions aux liaisons douces

Il s'agira de soutenir des projets innovants à destination de tous (touristes, habitants, personnes à mobilité réduite) permettant d'améliorer l'accès physique, visuel et sensoriel aux liaisons douces existantes et de développer les connexions entre elles (ex : boucle cyclable pour relier la Loire à vélo et le Cher ...).

Bénéficiaires :

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), associations loi 1901, entreprises.

Dépenses éligibles :

Etudes, communication, prestation de service de transport, frais salariaux, indemnités de stage, mobilier urbain, signalétique, travaux de cheminement.

Intervention du FEADER :

Taux de cofinancement du FEADER : 80%
Taux maximum d'aide publique :
- 100 % pour un maître d'ouvrage public
- 80% pour un maître d'ouvrage privé
Plancher d'aide publique par projet : 6 250 €
Plafond d'aide publique par projet d'investissement matériel : 125 000 €
Enveloppe FEADER : 200 000 €

Effets attendus :

Un accès plus équitable aux services pour réduire l'isolement
Le développement de mobilités alternatives à la voiture
Un réseau de liaisons douces connectées

VALORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PATRIMOINES

Objectifs stratégiques :

- ▶ Développer une offre touristique et patrimoniale de qualité
- ▶ Réduire les impacts des activités sur l'environnement

Description des opérations éligibles :

◆ Qualification de l'offre des patrimoines influents

Il s'agira de soutenir des actions de valorisation et des évènementiels innovants en faveur des grands sites et des itinéraires structurants comme la Loire à vélo, St Jacques à vélo (ex : mise en lumière, évènement historique...).

◆ Valorisation des vallées affluentes à la Loire

Leader accompagnera des actions de valorisation et de développement touristique autour des vallées du territoire (le Cher, la Brenne, la Cisse, l'Amasse...). Ces actions permettront de proposer une offre touristique culture-nature complémentaire aux grands sites (ex : bateau électrique sur le Cher, aménagements connexes au Cher à vélo...).

◆ Soutien à la mise en œuvre de démarches inédites de découverte du patrimoine

Depuis l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » en 2009, le Pays Loire Touraine a développé une politique de médiation du patrimoine volontariste. Il s'agira de soutenir des actions et des outils de découverte du patrimoine participant pleinement à une appréhension nouvelle des patrimoines et permettant à tous les publics d'accéder à ces découvertes (ex : mise en œuvre d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine multi-sites, création d'un jeu de piste Géocaching, application numérique ludique pour la découverte des patrimoines architecturaux...).

◆ Mise en œuvre d'actions éco-responsables

Leader permettra de soutenir des initiatives environnementales inédites autour de la biodiversité, la réduction des pesticides, la valorisation des déchets, l'utilisation des énergies renouvelables. Leader accompagnera également les actions issues de la Trame Verte et Bleue et des Agenda 21 (ex : création de jardins partagés, développement de l'éco-pâturage, mise en place de ruches, accompagnement aux démarches Agenda 21, création d'une zone réservoir et vitrine de biodiversité...).

Objectifs opérationnels :

- ▶ Développer une offre de tourisme nature-culture
- ▶ Innover dans la médiation du patrimoine
- ▶ Déployer des démarches de qualité et éco-responsables

Bénéficiaires :

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), établissements publics dont les chambres consulaires, associations loi 1901, entreprises, exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs.

Dépenses éligibles :

Etudes, communication, formation, animation, frais salariaux, indemnités de stage, frais de mission, frais de logistique, véhicules électriques, éco-matériaux, travaux et aménagement, mobilier, matériels, petits équipements, énergies renouvelables

Intervention du FEADER :

Taux de cofinancement du FEADER : 80%
Taux maximum d'aide publique :
- 100 % pour un maître d'ouvrage public
- 80% pour un maître d'ouvrage privé
Plancher d'aide publique par projet : 6 250 €
Plafond d'aide publique par projet
d'investissement matériel : 125 000 €
Enveloppe FEADER : 360 000 €

Effets attendus :

Une économie locale dynamisée
Une mise en valeur des atouts touristiques et patrimoniaux du territoire
Le développement d'une offre touristique complémentaire aux grands sites
Une meilleure prise en compte et intégration de l'environnement dans les activités humaines

DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉQUITABLE DE SERVICES

Objectifs stratégiques :

- ▶ Faciliter le « mieux vivre ensemble »
- ▶ Lutter contre l'isolement des personnes

Description des actions éligibles :

◆ Mise en place de formes inédites d'accueil, d'offre et d'animation

Il s'agira de soutenir la création de nouveaux services d'accueil : locaux partagés et/ou en autogestion, habitat participatif, formes intermédiaires d'accueil (ex : foyer-logement, accueil de jour, immeuble partagé, colocation...). Leader accompagnera également la création de nouvelles offres de loisirs et d'animation : actions patrimoine en lien avec le label PAH (ex : rallyes, défi sport...), projets menés par les citoyens, chantiers de jeunes et rencontre avec les professionnels... Ces actions devront permettre le développement de nouveaux outils (ex : mise en place de formes itinérantes, usage numérique...).

◆ Soutien aux expérimentations intergénérationnelles

Leader accompagnera des expérimentations intergénérationnelles autour de nouvelles thématiques fédératrices (ex : patrimoine, collecte de mémoire, sport, cinéma, jardinage, numérique, savoir-faire...). Ces actions devront permettre de développer les transferts de savoir-faire et de favoriser le lien social entre les populations du Pays.

Objectifs opérationnels :

- ▶ Développer les services auprès des jeunes et des seniors
- ▶ Accompagner les collectivités dans leur compétence jeunesse
- ▶ Favoriser les rencontres entre générations

Bénéficiaires :

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte), associations loi 1901, entreprises.

Dépenses éligibles :

Etudes, communication, formation, animation, frais salariaux, indemnités de stage, frais de mission, frais de logistique, matériels et petits équipements, aménagement de locaux.

Intervention du FEADER :

Taux de cofinancement du FEADER : 80%
Taux maximum d'aide publique :
- 100 % pour un maître d'ouvrage public
- 80% pour un maître d'ouvrage privé
Plancher d'aide publique par projet : 6 250 €
Plafond d'aide publique par projet d'investissement matériel : 125 000 €
Enveloppe FEADER : 240 000 €

Effets attendus :

Un renforcement des liens sociaux entre les habitants du Pays
Une plus grande implication des jeunes dans la société
Une meilleure répartition de l'offre de services sur le territoire
Une meilleure intégration des publics « fragiles »